

**Réaction**

**Assimilation.** Dans l'interview que Michel Jadot (Mutualités socialistes) et Robert Vertenueil (FGTB) ont donnée à "La Libre" ce vendredi, le secrétaire général du syndicat socialiste disait que l'on ne mesurait pas encore les effets négatifs de certaines mesures prises par le gouvernement Michel, "comme la diminution de l'assimilation de certaines périodes (maladie, congé parental...) dans le calcul de la pension".

**N'importe quoi.** Cette affirmation a fait bondir le ministre des Pensions. Son cabinet explique: "Nous avons modifié l'assimilation de la deuxième période de chômage et de la prépension, mais nous n'avons pas touché à l'assimilation des périodes de maladie, de congé parental, de congé de maternité, de créait-temps ou d'interruption de carrière. Soit M. Vertenueil est mal informé, soit il ment consciemment. On ne peut pas le laisser dire n'importe quoi."

■ Le ministre des Pensions Daniel Bacquelaine (MR) défend bec et ongles sa réforme des pensions.

■ "Elle est indispensable, mais aussi favorable aux gens", affirme-t-il.

■ Il confie que la pension à points ne pourra peut-être pas être adoptée d'ici la fin de la législature...

**"La pension à points serait une loterie? Mais la loterie, c'est le système actuel"**

## "Pour les métiers pénibles, les partenaires sociaux doivent rester raisonnables"

Entretien Frédéric Chardon et Laurent Gérard

**L**e MR célébrera son 1<sup>er</sup> mai à Court-Saint-Etienne. Daniel Bacquelaine y défendra sa grande réforme des pensions. Une réforme qui avance étape par étape mais "qui est à prendre dans son ensemble", souligne le ministre MR des Pensions. "Elle vise plusieurs objectifs: faire en sorte que les pensions soient payables demain; renforcer le lien entre carrière professionnelle et pension; harmoniser les différents régimes; lutter contre la pauvreté en relevant les pensions minimums; renforcer le second pilier pour garantir un niveau de vie plus en phase avec les revenus avant la retraite; et enfin, mieux informer le citoyen sur sa situation."

**Ces objectifs semblent louables. Pourquoi vos réformes rencontrent-elles une telle opposition?**

C'est une opposition de nature politique. L'opposition est contre, quoi qu'on fasse. Même quand on augmente la pension minimum comme jamais auparavant (160€/mois pour les indépendants et près de 100€/mois pour les salariés) ou quand on octroie de nouveaux droits aux pensionnés avec le système de pénibilité. Je me demande qui défend vraiment les travailleurs. Le syndicat socialiste travaille dans le cadre de l'action commune, avec le PS et probablement aussi avec le PTB.

**La manifestation du 16 mai se fera en front commun avec la CSC et la CGSLB. Ce n'est pas l'action commune. Non, mais on sent bien que la FGTB joue le premier rôle. Et puis, il y a beaucoup de désinformation.**

C'est pour cela que j'essaie d'expliquer que cette réforme est non seulement indispensable mais aussi favorable aux gens. On a diminué les pensions en Espagne, en Italie, en Grèce, au Portugal. Mais on ne le fait pas en Belgique. On tient compte évidemment du standard européen qui est en train de se mettre en place et qui est la pension à 67 ans, mais ce n'est qu'une partie de la réforme. La situation belge est tout à fait particulière. En 2014, on

avait une durée de carrière moyenne de 32 ans, la plus basse d'Europe (où la moyenne est de 35 ans), et même la plus basse du monde industrialisé. Le taux d'emploi chez les 60-64 ans est de 25% en Belgique, pour 43% en Europe. On peut fermer les yeux mais est-ce vraiment l'intérêt de nos concitoyens de faire comme s'il ne se passait rien? Avant 2012, il y a eu dix ministres socialistes successifs. Qu'ont-ils fait? Michel Daerden a fait un livre, c'est tout.

**Ce que vous avez accompli depuis 2014, vous n'auriez pas pu le faire avec le PS?**

Non, et c'est paradoxal, car le système actuel est profondément injuste. Il y a des gens qui ont énormément travaillé et qui ont une pension faible par rapport à des gens qui ont peu travaillé. Je ne comprends pas que des gens qui luttent contre les discriminations ne soient pas intervenus plus tôt.

**Concernant la pénibilité, certains vont y gagner, mais d'autres vont y perdre en montant de pension?**

Personne ne perd en montant de pension. On a relevé l'âge de la pension mais on veut tenir compte de ceux qui commencent à travailler très tôt et de ceux qui ont un travail très dur. Avec la reconnaissance de la pénibilité, on permettra de partir plus tôt. Mais nous ne modifions pas les méthodes de calcul de la pension. La personne qui part aujourd'hui à la pension à 61 ans, elle a une pension calculée sur sa carrière à l'âge de 61 ans. Avec la pénibilité, cela sera toujours le cas, si ce n'est que celui qui fait le choix de rester au-delà de l'âge auquel il pourrait partir recevra un bonus de pénibilité.

**Vous dites donc: "Vous avez travaillé dur, vous avez bien mérité votre pension, mais elle n'est pas complète." N'est-ce pas paradoxal?**

Non, parce que si on continue à travailler et qu'on part au même âge que celui qui

était prévu avant, on aura un bonus de pénibilité et donc une pension plus élevée. Le principe de la réforme, c'est quand même de faire en sorte que les gens partent un peu plus tard à la pension, ça, c'est vrai, j'assume. C'est une responsabilité politique, mais aussi une responsabilité par rapport aux générations qui suivent. Car les pensions de demain, ce sont les enfants et petits-enfants qui les paieront. Quel système de pension allons-nous laisser à nos propres enfants? J'entends rarement les syndicalistes de gauche se poser cette question. Ils ont sans doute perdu le sens de la notion de solidarité.

**Il faut maintenant définir une liste de fonctions pénibles. Ce sont les partenaires sociaux qui vont plancher là-dessus. S'ils n'y arrivent pas, le gouvernement tranchera?**

Je pars du principe qu'ils vont s'accorder. C'est vrai qu'on va supprimer les régimes préférentiels. Mais pourquoi un prof de l'enseignement supérieur a-t-il le même régime qu'une institutrice maternelle qui doit porter des enfants toute la journée, qui perd de l'audition parce qu'elle entend du bruit toute la journée? Il faut avoir le courage de sortir de ce système d'anciens privilèges et de travailler sur des critères mesurables. Nous avons fixé un cadre pour la pénibilité: pas de retraite avant 60 ans; un minimum de cinq à dix ans de pénibilité dans sa carrière; prise en compte des périodes de travail et pas de chômage... Maintenant, c'est aux partenaires sociaux de faire des propositions.

**Mais vous avez déjà sûrement une liste de métiers pénibles, quelque part dans votre bureau...**

Depuis 2014, j'y réfléchis. Certains métiers sont pénibles, cela ne fait pas de doute: un ouvrier qui monte sur un toit, un pompier qui va au feu, une infirmière qui manipule des malades toute la journée, ne vont pas travailler jusqu'à 67 ans. C'est évident. Mais il faut affiner et trouver quelque chose de raisonnable, parce que la pénibilité ne peut pas annihiler les réformes structurelles. Et le cadre budgétaire est fixé.

**Les indépendants pourront également voir la pénibilité de leur travail reconnue. Comment cela fonctionnera-t-il?**

S'il estime son métier pénible, l'indépendant adressera un dossier à une commission d'évaluation de la pénibilité, qui doit être créée. Les critères seront les mêmes que chez les fonctionnaires et les salariés.

## “Il ne faut pas absolument voter la pension à points avant la fin de la législature”

**A partir de juin, la campagne va compliquer l'avancement des dossiers. Irez-vous au bout de votre réforme ?**

C'est pratiquement fait. Il reste quelques dossiers qui vont venir maintenant sur la table, comme la pension libre complémentaire pour salariés ou la pension partielle (mi-temps ou tiers-temps).

**Et la pension à points ?**

Il y a eu plusieurs rapports et une étude du Bureau du Plan qui montre que la pension à points est intéressante socialement, surtout pour les femmes et les temps partiels. Il y a une grande mystification : la pension à points serait une loterie... Mais c'est aujourd'hui qu'on pourrait parler de loterie, quand certains reçoivent des pensions confortables sans avoir beaucoup travaillé.

**Les syndicats craignent que la valeur du point, et donc**

**le niveau des pensions, ne soient gelés.**

La valeur du point suivra l'évolution des salaires et ne pourra en tout cas jamais diminuer.

**C'est une réforme de gauche, à vous entendre...**

C'est une réforme basée sur la responsabilité individuelle. Ce n'est donc pas totalement de gauche (rires). C'est une réforme libérale, au sens philosophique, qui met dès lors l'individu en capacité de choisir.

**La concrétisation de la pension à points semble loin.**

La théorie est connue. La mise en pratique est pour 2025. Il ne faut pas absolument voter les textes avant la fin de la législature. Il y a d'abord un effort pédagogique à faire, expliquer que cela pérennise le système.

**En 2019, une autre majorité pourrait abandonner le système, si vous ne le verrouillez pas.**

Je ne pense pas. La pension à points

va devenir la norme en Europe.

**Si le PS revient au pouvoir, il mettra en œuvre la pension à points, selon**

**vous ?**

Oui. S'il n'y avait pas ce positionnement majorité/opposition, tout le monde serait d'accord sur la pension à points. M. Di Rupo a promis de revenir sur la pension à 67 ans mais le PS n'a pas toujours le même discours dans l'opposition et dans la majorité.

**Cette promesse pourrait faire mal au MR aux élections...**

C'est vrai. Mais on explique aux gens que l'âge de la pension a été fixé à 65 ans en 1925 alors que l'espérance de vie était de 58 ans. Cent ans après, elle est de 82 ans et nous ne relevons l'âge que de deux ans. Si un jour l'espérance de vie est de 100 ans, les cheminots pourront-ils partir à la pension à 55 ans ? Non.